

Cinq ans pour conforter l'excellence semencière française

PROPOSITIONS DE L'UFS POUR LE PROCHAIN QUINQUENNAT

NOVEMBRE 2026

ufs UNION FRANÇAISE DES SEMENCIERS

sommaire

ÉDITO DU PRÉSIDENT DE L'UFS p3

1 LA FILIÈRE SEMENCIÈRE FRANÇAISE : UNE PÉPITE STRATÉGIQUE POUR L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION p4

CONSTATS
- La filière semencière française, un leadership international construit dans nos territoires
- La filière semencière française, une contribution excédentaire à notre balance commerciale agricole

UN BESOIN
- La filière semencière française, un pilier stratégique à intégrer pleinement dans nos politiques publiques

2 PROPOSITIONS pour reconnaître et intégrer pleinement la filière semencière dans les politiques publiques

2 LES SEMENCIERS : DES ACTEURS D'INNOVATION POUR ADAPTER L'AGRICULTURE FRANÇAISE p7

CONSTATS
- L'innovation variétale, une condition indispensable à la résilience de l'agriculture française
- L'innovation variétale, une réponse aux défis climatiques, alimentaires et économiques

TROIS BESOINS
- Donner à la recherche semencière le temps long ainsi que la sécurité juridique et fiscale dont elle a besoin
- Garantir à la recherche semencière une protection adaptée à l'innovation
- Protéger la recherche pour protéger l'avenir agricole

5 PROPOSITIONS pour soutenir la recherche et l'innovation afin de permettre à l'agriculture de répondre aux défis dans un environnement mondialisé

3 LES SEMENCIERS : AU CARREFOUR DES ENJEUX AGRICOLES ET INDUSTRIELS p12

CONSTATS
- Une production agricole technique et à forte valeur ajoutée
- Une production industrielle saisonnière et réglementée

DEUX BESOINS
- Multiplier les semences en France : un savoir-faire stratégique à préserver
- Trier, traiter, conditionner, stocker : une capacité industrielle stratégique à sécuriser

3 PROPOSITIONS pour sécuriser la production et la compétitivité des semenciers à l'international

4 LES SEMENCIERS : DES MÉTIERS SPÉCIFIQUES ET STRATÉGIQUES À VALORISER p15

CONSTATS
- La diversité des compétences, un atout indispensable à la souveraineté semencière française
- La connaissance des métiers semenciers, une priorité pour renforcer l'acceptabilité de leurs activités

DEUX BESOINS
- Adapter le droit du travail aux spécificités d'organisation de la filière semencière
- Renforcer l'attractivité des métiers pour préparer le renouvellement des générations

3 PROPOSITIONS pour revaloriser les métiers et les carrières du secteur semencier

édito

Après plusieurs mois marqués à la fois par l'instabilité et l'immobilisme politiques, **2027 sera une année charnière pour notre pays.** Une année décisive pour renouer avec une action publique volontariste mais aussi pour restaurer la confiance envers nos institutions.

Face aux nombreux bouleversements que rencontre notre pays comme les tensions géopolitiques, le recul de la croissance, la dégradation des finances publiques, la multiplication des catastrophes climatiques et l'intensification des conflits armés, **le prochain quinquennat devra offrir un nouveau cap politique ambitieux, résolument engagé pour soutenir les acteurs économiques, les citoyens et agir face aux conséquences du dérèglement climatique.**

L'élection présidentielle, suivie, très probablement, d'élections législatives, devra permettre l'installation de politiques publiques courageuses, durables et fondées sur des choix stratégiques clairs. **Parmi eux figure la pleine et concrète mise en œuvre du principe d'intérêt général majeur de l'agriculture. Car sans agriculture, aucune alimentation n'est possible.**

L'Union Française des Semenciers (UFS) mesure pleinement l'engagement et la responsabilité qui sont les siens en tant que représentante des acteurs à l'origine des chaînes agricoles et alimentaires : contribuer, en France comme en Europe et dans le monde, à **fournir des semences saines, de qualité et en quantité suffisante.**

Les semenciers sont les premiers bâtisseurs de notre souveraineté alimentaire. Dans un contexte de recul de la compétitivité de nombreux secteurs agroalimentaires et de dégradation de notre balance commerciale, la filière semencière demeure excédentaire, un atout majeur pour notre pays. La France conserve ainsi sa place de première puissance exportatrice mondiale de semences. Cette reconnaissance internationale, nous la construisons chaque jour dans nos territoires, aux côtés de nos agriculteurs multiplicateurs. Elle repose également sur l'expertise, l'engagement et la performance des femmes et des hommes de notre filière, dans nos centres de recherche comme sur nos sites de production.

L'innovation est, chaque jour, au cœur de nos métiers. Nous innovons pour créer les variétés de demain. Nous innovons également pour permettre une production agricole toujours plus performante et plus économe en ressources. Trop souvent oubliée des politiques d'innovation et d'investissement, notre filière est pourtant pionnière en R&D. Dans ce contexte, la pérennisation du crédit d'impôt recherche constitue un enjeu essentiel pour soutenir nos efforts de recherche, maintenir notre capacité d'innovation et assurer notre compétitivité.

La production de semences constitue un savoir-faire unique que nous devons préserver et renforcer en France. L'accès à l'eau et aux moyens de production, mais aussi une meilleure prise en compte des réalités concrètes de nos métiers, notamment liées à la saisonnalité et aux pics d'activité, sont autant d'enjeux essentiels pour garantir la pérennité de nos activités dans les territoires.

À l'aube de cette nouvelle échéance politique, j'appelle la prochaine équipe gouvernementale et le législateur à se saisir pleinement de ces enjeux et à mettre en œuvre nos propositions concrètes. Nous devons donner aux entreprises semencières les moyens de rester compétitives, permettre à tous d'accéder à une alimentation de qualité et accessible, mais aussi construire les conditions d'une transition agricole à la fois ambitieuse, juste et inscrite dans le temps. Cela suppose notamment de pouvoir se battre à armes égales avec nos voisins européens en limitant les surtranspositions nationales mais aussi en s'appuyant sur un principe simple : ne pas interdire sans solution alternative.

> **Parce que la souveraineté alimentaire se prépare aujourd'hui, les décisions de demain doivent permettre à notre agriculture et à notre filière semencière de continuer à innover, produire et nourrir.**



Olivier PAUL
Président de l'UFS
(Union Française des Semenciers)

1 La filière semencière française : une pépite stratégique pour l'agriculture et l'alimentation



> Il ne peut y avoir de souveraineté alimentaire sans souveraineté semencière. Les semenciers français contribuent chaque jour à garantir l'accès à des semences performantes, saines et en quantité suffisante pour répondre aux besoins de notre agriculture et de notre alimentation. Les futurs choix publics doivent faire de cette filière stratégique un véritable levier de compétitivité, de résilience et d'innovation.
>
> **Régis FOURNIER**
> *Vice-président de l'UFS*
> *(Union Française des Semenciers)*



CONSTATS

La filière semencière française, un leadership international construit dans nos territoires.

La semence est le point de départ de toutes filières agricoles et alimentaires. Premier maillon de la chaîne, la semence est essentielle et stratégique pour notre pays. Elle conditionne notre capacité à produire, à nourrir la population, à exporter nos produits, à nous adapter au changement climatique, à préserver notre biodiversité et notre souveraineté alimentaire. **Pourtant, ce premier maillon reste encore invisible dans le débat public et insuffisamment pris en compte dans nos politiques agricoles, alimentaires et industrielles.**

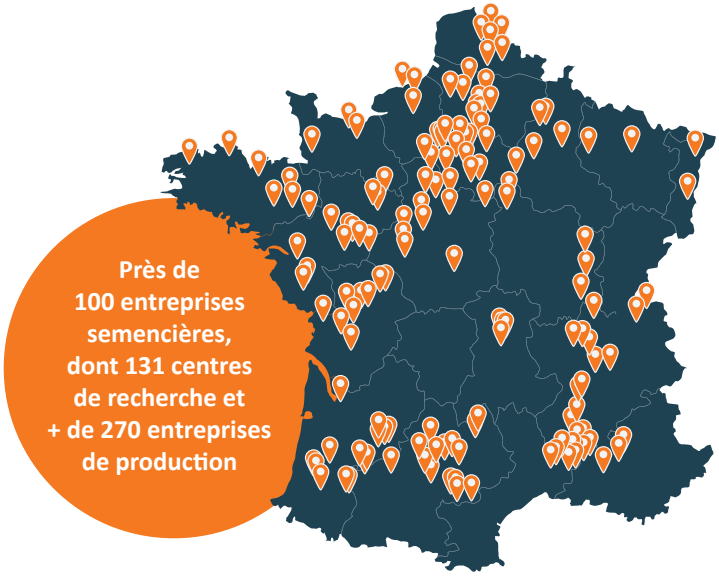
Avec 3,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires, la filière semencière française est un des piliers de la puissance agricole française. Elle constitue un écosystème unique composé d'une diversité de modèles d'entreprises : TPE, PME familiales, coopératives agricoles, ETI spécialisées et filiales de groupes internationaux.



> Face à une concurrence mondiale toujours plus forte, la France dispose d'un atout majeur : une filière semencière structurée, performante et reconnue pour son excellence. Préserver ce modèle collectif, qui associe innovation, expertise technique et haut niveau d'exigence, est une condition essentielle de notre souveraineté alimentaire et agricole.
>
> **Pierre PAGÈS**
> *Président de SEMAE*
> *(Interprofession des semences et plants)*

Cette force économique repose sur un maillage territorial exceptionnel. Présente dans près de 90 % des départements français, la filière semencière s'appuie sur un réseau solide d'entreprises, de centres de recherche, de sites de production et d'agriculteurs multiplicateurs. **Ce maillage territorial unique génère une grande diversité d'emplois :** de la recherche à la production, de la multiplication au conditionnement, jusqu'à la mise en marché des semences. **Au quotidien, la filière semencière française mobilise plus de 12 000 emplois avec des compétences scientifiques, agronomiques, agricoles et industrielles au service des agriculteurs et des filières.**

Ces emplois qualifiés, directs et indirects, génèrent des retombées économiques importantes dans les bassins d'activité où les entreprises semencières sont présentes. Ils contribuent également au maintien, dans les territoires, de compétences scientifiques, agronomiques et industrielles stratégiques, **indispensables à la souveraineté alimentaire et productive de la France.**



La filière semencière française, une contribution excédentaire à notre balance commerciale agricole.

Depuis une décennie, la filière semencière française s'est largement renforcée sur les marchés internationaux. Premier exportateur mondial de semences de grandes cultures et deuxième exportateur mondial pour les semences Potagères et Florales, **la France fait aujourd'hui partie des grandes puissances semencières mondiales.**

Cette position repose sur plusieurs atouts et un savoir-faire unique : l'excellence de sa recherche variétale, la qualité de ses productions, la robustesse de son système de contrôle et de certification, la diversité des espèces travaillées, et la capacité de ses entreprises à répondre à une pluralité de marchés (des agriculteurs aux jardiniers amateurs), en France comme à l'international.

La filière semencière française est ainsi l'un des rares secteurs agricoles français à afficher un excédent commercial structurel. Ses marchés à l'exportation représentent désormais une part supérieure au marché intérieur français : leur poids est passé de 45 % du chiffre d'affaires de la filière en 2013/2014 à 57 % en 2024/2025, traduisant un basculement progressif du modèle économique de la filière vers l'international. En valeur, les exportations françaises de semences et plants sont passées de 1,4 milliard d'euros à plus de 2,2 milliards d'euros sur 2024/2025, avant d'atteindre 2,56 milliards d'euros en 2024/2025. En moyenne, une semence sur deux produite en France est exportée. Cette dynamique confirme la place de **la France comme plateforme stratégique des échanges mondiaux de semences.**

Ce leadership est le fruit de plusieurs décennies d'investissements scientifiques et industriels, avec une qualité reconnue, ainsi que d'une forte présence internationale des entreprises françaises. En Europe, au Proche-Orient, dans l'hémisphère Sud et dans plusieurs zones stratégiques pour la sécurité alimentaire mondiale, les semenciers français contribuent au rayonnement économique, agricole et technologique de la France. **Pour autant, ces nombreux atouts nécessitent un engagement politique plus important.**

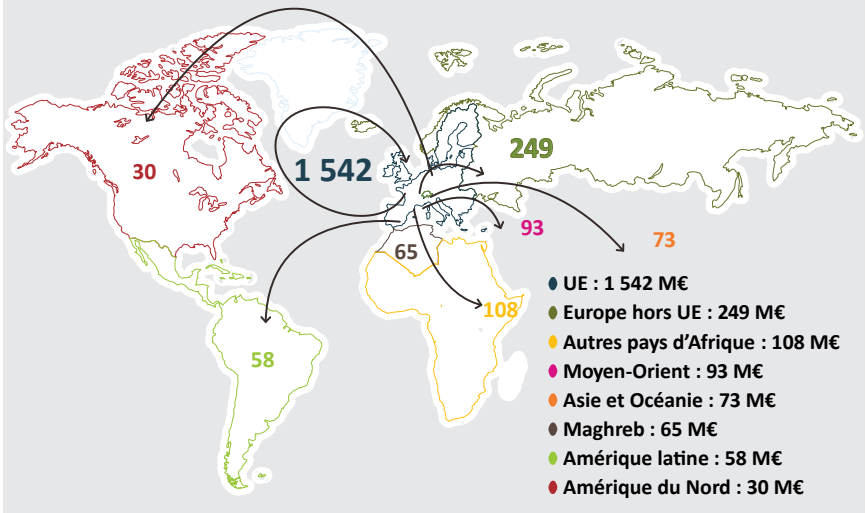
1er pays producteur européen

1er exportateur mondial de semences de grandes cultures

(54% de la production totale de semences est exportée)

1,26 Mds€

de contribution à l'excédent de la balance commerciale agricole française



Exportations de la filière semencière à travers le monde
Source Semae (2024/2025)



« La semence est l'un des domaines où la France conjugue excellence scientifique, leadership économique et influence internationale. Fruit de décennies d'innovation et d'expertise, la filière semencière française est aujourd'hui une référence mondiale. Cet atout stratégique, envié par de nombreux pays, contribue non seulement à la souveraineté alimentaire nationale et à la compétitivité agricole mais aussi au rayonnement de la France à l'international. »

Michael KELLER
Secrétaire général de l'ISF (International Seed Federation)

UN BESOIN

La filière semencière française, un pilier stratégique à intégrer pleinement dans nos politiques publiques.

Malgré cette contribution essentielle à la puissance agricole française, à l'emploi local, à la compétitivité des filières et à la sécurité alimentaire, la semence demeure insuffisamment reconnue comme un levier stratégique de politique publique. **Trop souvent, elle est appréhendée comme un intrant parmi d'autres, alors qu'elle constitue un investissement de long terme pour l'agriculture française.**

À cette carence s'ajoute un environnement beaucoup plus incertain. Les tensions géopolitiques, l'augmentation des coûts de production, la pression réglementaire, les difficultés d'accès à l'eau et aux solutions de protection des cultures, ainsi que la concurrence de productions réalisées dans des pays aux conditions plus favorables, sont autant de risques qui fragilisent certains maillons de la filière semencière. La baisse du nombre d'agriculteurs multiplicateurs et des surfaces de multiplication illustre également le risque d'érosion progressive de savoir-faire agricoles spécifiques, pourtant indispensables à la production de semences de qualité.

Certaines fragilités sont déjà visibles. Les contraintes de production ne cessent de s'accroître et rendent la multiplication de semences en France très difficile, pouvant aller jusqu'à un arrêt de certaines productions impactant leur diversité dans les territoires.

Ces reculs et la perte de ces surfaces de production rappellent que la souveraineté semencière française n'est jamais acquise. D'ailleurs, elle ne se résume pas à la présence d'entreprises performantes : **elle suppose de préserver, dans la durée, l'ensemble des ressources, des compétences, des capacités de production et des conditions techniques qui permettent à la France de créer, produire et mettre à disposition des semences adaptées à ses besoins agricoles, alimentaires, climatiques et industriels.**



« La filière semencière est un levier de souveraineté, de compétitivité et de transition. Parce qu'elle irrigue l'ensemble des productions agricoles et alimentaires, elle mérite une reconnaissance pleine et entière dans les politiques publiques. Face aux nombreux bouleversements climatiques, géopolitiques et réglementaires qui menacent sa compétitivité et sa capacité d'innovation, il est indispensable d'agir pour préserver cet atout stratégique de la France. »

Olivier PAUL
Président de l'UFS
(Union Française des Semenciers)

2 PROPOSITIONS

pour reconnaître et intégrer pleinement la filière semencière dans les politiques publiques

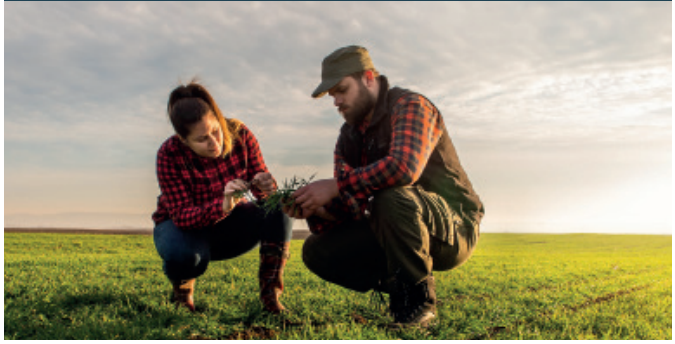
1 Bâtir un plan quinquennal semences

car sans semence, aucune alimentation n'est possible. La France doit se doter d'un plan stratégique ambitieux doté d'un cap clair pour continuer à assurer sa souveraineté semencière, à nourrir sa population et à maintenir sa capacité exportatrice. Cette stratégie quinquennale devra s'appuyer sur le plan de filière de Semae*, être coconstruite avec les territoires et les acteurs de la filière (au premier rang desquels l'Union Française des Semenciers), faire l'objet d'un suivi annuel entre les pouvoirs publics et les parties prenantes impliquées, afin d'en évaluer la mise en œuvre et d'adapter les trajectoires fixées. Ce plan quinquennal devra être cadencé dans le temps avec la mise en place de mesures immédiates, à moyen et long termes.

**Semae : interprofession des semences et plants.*

2 Affirmer le rôle stratégique du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

afin de mettre en œuvre le principe d'intérêt général majeur de l'agriculture établi par la Loi d'Orientation Agricole de mars 2025. Cette mise en œuvre pourrait se concrétiser par un renforcement de sa place dans l'ordre protocolaire et son association systématique dans les gestions des thématiques stratégiques pour les activités agricoles telles que : l'eau, le commerce extérieur, l'économie, la recherche et l'aménagement du territoire.



2 Les semenciers : des acteurs d'innovation pour adapter l'agriculture française

CONSTATS

L'innovation variétale, une condition indispensable à la résilience de l'agriculture française.

Face au changement climatique, et à l'exigence de réduction des intrants (fertilisants, protection des cultures et eau), **la génétique variétale est l'un des leviers majeurs d'adaptation de l'agriculture.**

La filière semencière française s'appuie pour cela sur une dynamique de recherche particulièrement structurée. Près de **3 343 emplois en recherche, développement et innovation sont mobilisés dans l'amélioration des espèces végétales, au sein d'un réseau de 131 centres de recherche et stations d'expérimentation répartis sur le territoire national.** Ces emplois recouvrent une grande diversité de compétences (sélection variétale, agronomie, expérimentation, biotechnologies, bioinformatique, analyse de données, contrôle qualité) illustrant la montée en technicité d'une filière à la croisée du vivant, de la science et des transitions agricoles.

Près de 3 000 emplois en recherche, développement et innovation



131 centres de recherche sur le territoire



« L'innovation variétale est l'une des clés de l'avenir agricole français. À l'heure où les contraintes s'accumulent et où les solutions se réduisent, le progrès génétique contribue à maintenir notre capacité à produire, à nous adapter et à regagner de la compétitivité. Soutenir l'innovation semencière, c'est investir dans la 3ème révolution agricole et donner à la France les moyens de reconquérir sa souveraineté alimentaire et préserver son excellence agricole. »

Arnaud ROUSSEAU
Président de la FNSEA
(Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles)



« La performance de l'industrie agroalimentaire française repose aussi sur sa capacité à s'appuyer sur une filière semencière innovante. Les avancées de la sélection végétale permettent de répondre aux nouvelles attentes des consommateurs, de diversifier l'offre alimentaire et de créer davantage de valeur sur nos territoires et répondre aux défis climatiques. Soutenir l'innovation variétale, c'est investir dans la compétitivité et l'avenir de toute la filière alimentaire française. »

Jean-François LOISEAU
Président de l'ANIA
(Association Nationale des Industries Alimentaires)



L'innovation variétale, une réponse aux défis climatiques, alimentaires et économiques.

Les attentes adressées à la sélection variétale se multiplient et s'additionnent. Aujourd'hui, les agriculteurs doivent produire mieux dans des conditions plus incertaines, avec moins de ressources disponibles et des exigences accrues de durabilité.

- Face à l'intensification des aléas climatiques, les entreprises semencières **innovent pour développer des variétés plus tolérantes à la sécheresse, aux écarts climatiques, aux fortes chaleurs, aux excès d'eau ou encore aux nouveaux stress sanitaires** (maladies, ravageurs et mauvaises herbes invasives). Les objectifs sont clairs :
 - permettre aux agriculteurs de maintenir des niveaux de production répondant aux enjeux de souveraineté alimentaire,
 - produire malgré des conditions de culture de plus en plus instables.

- **La recherche variétale contribue à une gestion plus efficiente de l'eau, des produits phytopharmaceutiques et des fertilisants.** Elle permet de développer des plantes présentant une meilleure résistance naturelle aux maladies et aux ravageurs, une valorisation optimisée des ressources disponibles et une aptitude renforcée à s'intégrer dans des systèmes agronomiques performants et durables. Ces innovations accompagnent les ambitions de transition agroécologique, de décarbonation et de renforcement de la résilience des exploitations.

- La recherche variétale apporte **des solutions aux nouvelles pratiques agronomiques :** sans labours, intercultures, couverts végétaux, diversification des rotations, associations d'espèces ou encore développement des légumineuses, etc.

- **La diversification des axes de recherche répond également aux transformations des attentes alimentaires.** Les sélectionneurs travaillent de plus en plus sur les qualités nutritionnelles, les teneurs en protéines, les attentes des industries de transformation (alimentation humaine, animale et non alimentaire).

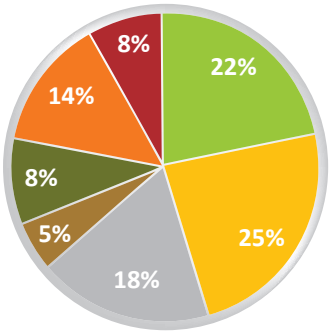
LES NOUVELLES TECHNIQUES GÉNOMIQUES : une innovation majeure à intégrer dans la boîte à outils des sélectionneurs

Parmi les innovations les plus prometteuses figurent notamment les nouvelles techniques génomiques (NGT), qui ouvrent des perspectives importantes, en complément des techniques de sélection traditionnelle (croisement et mutagenèse aléatoire*), pour accélérer la sélection variétale et développer des plantes plus résilientes, plus sobres en ressources et mieux adaptées aux évolutions climatiques. Dans un contexte de compétition technologique mondiale accrue, la capacité de la France et de l'Europe à garantir un accès encadré, opérationnel et compétitif à ces technologies, constitue un enjeu stratégique de souveraineté agricole et scientifique.

**Le croisement entre plantes se réfère à la méthode de reproduction où deux plantes sont combinées pour obtenir une descendance qui présente des caractéristiques combinées de leurs parents.*

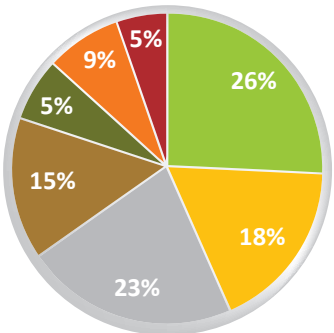
**La mutagénèse aléatoire est une technique qui consiste à induire des mutations génétiques de manière non ciblée via l'utilisation de moyens physiques ou chimiques.*

BASE DE DONNÉES RECENSANT DES PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES SUR NBT



eusage
European Sustainable Agriculture Through Genome Editing

SONDAGE AUPRÈS DES SEMENCIERS SUR AXES DE SÉLECTION POUR LES NBT



Euroseeds
Embracing Nature

AXES DE SÉLECTION TRAVAILLÉS

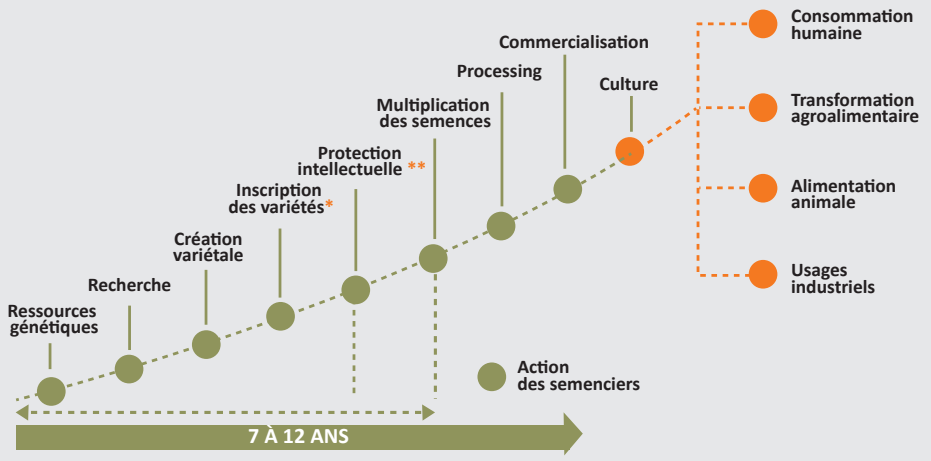
- Stress environnementaux (abiotiques)
- Utilisation industrielle
- Tolérance aux herbicides
- Resistance pathogènes (biotiques)
- Qualités nutritionnelles
- Valeurs agronomiques
- Autres

Cette diversification des programmes de recherche illustre la capacité de la filière semencière à anticiper les mutations agricoles et alimentaires de long terme. Elle confirme également le rôle stratégique de la génétique végétale comme outil d'adaptation des agricultures françaises et européennes aux grands défis du XXI^{ème} siècle.

TROIS BESOINS

Donner à la recherche semencière le temps long ainsi que la sécurité juridique et fiscale dont elle a besoin.

Le modèle économique de la recherche semencière repose sur des investissements lourds, continus et particulièrement exposés au risque. **Développer une nouvelle variété ne se décide pas à l'échelle d'une campagne agricole mais s'inscrit dans le temps long, avec un cycle de développement généralement compris entre 7 et 12 ans.**



* L'inscription des variétés au catalogue est obligatoire pour accéder à la commercialisation dans certaines zones géographiques et notamment en Europe.

** La protection intellectuelle des variétés est facultative et relève d'une démarche volontaire des entreprises.

Ce temps long impose de la stabilité. Les décisions économiques et réglementaires prises aujourd'hui, conditionnent les capacités d'innovation de la prochaine décennie. **Pour continuer à investir, les entreprises semencières ont besoin d'un cadre public lisible, stable et cohérent avec les cycles propres à la sélection variétale.**

La filière semencière française ne pourrait pas maintenir son niveau d'excellence sans un investissement massif des entreprises en recherche et développement, **représentant en moyenne, 13 % de leur chiffre d'affaires chaque année.**

La capacité de la filière à maintenir ce niveau d'engagement dépend donc fortement de la stabilité des dispositifs de soutien à l'innovation, au premier rang **desquels le crédit impôt recherche (CIR),** un levier structurant pour la compétitivité scientifique et technologique du secteur. Selon une enquête de l'UFS menée en 2023 auprès de ses adhérents, environ 25% des dépenses de R&D sont couvertes par le CIR.

13 % du chiffre d'affaires consacré à la R&D

Près d'1/4 des dépenses de R&D couvertes par le CIR

En moyenne 7 à 12 ans pour développer une nouvelle variété et produire les semences nécessaires à sa mise en marché

Près de 550 nouvelles variétés enregistrées chaque année au catalogue national qui en comprend près de 7 000



Garantir à la recherche semencière, une protection adaptée à l'innovation.

Dans le même temps, les semenciers s'engagent pour assurer un accès sécurisé et équilibré à ces innovations grâce aux **mécanismes de propriété intellectuelle applicables au secteur comme le certificat d'obtention végétale (COV) et le brevet.**

Méconnus du grand public et de nos décideurs, les enjeux de l'innovation variétale doivent être mieux appréhendés et plus visibles afin de restaurer la confiance envers le progrès scientifique, la recherche agricole mais aussi le lien entre les agriculteurs et la société civile. C'est pourquoi la pédagogie sur les méthodes, les finalités de la sélection variétale et, plus largement, les activités semencières constituent un enjeu sociétal majeur.

Protéger la recherche pour protéger l'avenir agricole.

Depuis une vingtaine d'années, le secteur semencier fait régulièrement l'objet de destructions de parcelles de sélection variétale ou de production de semences, mais aussi de stocks de semences.
Ces actes touchent directement les entreprises engagées dans la création variétale, les entreprises de production, les agriculteurs multiplicateurs et les centres de recherche publique. **La destruction d'un essai ou d'une parcelle expérimentale peut anéantir plusieurs années de travail et retarder le développement de variétés attendues par les filières.** De tels actes remettent en question la crédibilité des activités semencières dans les territoires et alimentent les polémiques. Dans un contexte de compétition technologique internationale et de forte pression sur la souveraineté agricole, protéger les activités de recherche, d'expérimentation et de production de semences est donc devenu un enjeu stratégique.

De tels actes pénalisent l'ensemble des filières agricoles et alimentaires car ils retardent la mise sur le marché de nouvelles variétés visant à apporter des solutions aux agriculteurs.

Les sanctions sont inexistantes ou peu dissuasives : par exemple, sur 34 destructions identifiées entre 2010 et 2020, 28 dépôts de plainte ont abouti à 13 enquêtes de gendarmerie et à seulement 6 procès.

Sur les 6 procès, il est intéressant de citer l'exemple de l'un d'entre eux qui s'est tenu de 2012 à 2016. Ce procès s'est soldé par une condamnation des trois faucheurs, sans que les dommages et intérêts n'aient encore été versés aux victimes en 2020. Les procès suivants se sont soldés par une relaxe des faucheurs ou le classement de l'affaire en première instance.

LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DANS LE SECTEUR SEMENCIER : le COV et le brevet

Le COV est le droit dédié à la protection des variétés végétales en Europe. Il protège la variété dans son ensemble et confère à son titulaire un droit exclusif d'exploitation commerciale, tout en garantissant une exemption du sélectionneur. Cette exemption permet à tout concurrent d'utiliser librement une variété protégée pour créer de nouvelles variétés, ce qui favorise la diffusion du progrès génétique.

En Europe, le brevet protège un caractère spécifique, obtenu par un moyen technique, et non la variété elle-même comme le permet des règlementations de certains Pays Tiers. Il s'applique notamment aux innovations issues des biotechnologies (mutagenèse, édition génomique). Les règles d'octroi sont encadrées par les législations européenne et française et elles sont appliquées par l'OEB (Office Européen des Brevets) ou l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle).

La France compte une grande diversité d'entreprises semencières et chacune développe sa propre stratégie en matière de PI. Certaines craignent que le brevet ne fragilise le modèle d'innovation ouverte ou implique des dépenses liées à la veille ou la gestion de litiges qui leur seraient difficiles de supporter, tandis que d'autres y voient un levier pour protéger des innovations issues de la biotechnologie que le COV ne permet pas de protéger efficacement. Toutefois, l'ensemble des adhérents de l'UFS partage la volonté de préserver un accès ouvert aux ressources génétiques et de maintenir la diversité du secteur qui est un aspect fondamental du métier de sélectionneur.



« Nos entreprises investissent aujourd'hui pour des résultats qui ne verront parfois le jour que dans 10 ans. Cette réalité impose un cadre fiscal stable et prévisible pour rester incitatif. Sans visibilité de long terme, il est plus difficile d'investir, d'innover et de rester compétitif. Pour une filière fondée sur la recherche et l'anticipation, la stabilité fiscale n'est pas un avantage : c'est une nécessité. »

Patrick MARIOTTE
Trésorier de l'UFS
(Union Française des Semenciers)

5 PROPOSITIONS
pour soutenir la recherche et l'innovation afin de permettre à l'agriculture de répondre aux défis dans un environnement mondialisé

1 Inscrire le principe d'innovation dans la Constitution

afin d'en faire un fondement de l'action publique en faveur de la recherche et de la diffusion des innovations, dans le respect des exigences de protection de la santé et de l'environnement. Les bénéfices du progrès scientifique, notamment en agriculture, doivent être pleinement pris en compte dans la production normative afin de soutenir la recherche, renforcer les capacités d'innovation et réaffirmer la confiance de la société dans la science. Par ce principe, il s'agira de maîtriser la tendance à multiplier les recours contre les textes soutenant l'innovation en agriculture.

2 Sécuriser le crédit impôt recherche (CIR)

pour garantir un cadre fiscal stable, indispensable au maintien des investissements R&D de long terme qu'exige l'innovation variétale. Il faut entre 7 à 12 ans pour créer une nouvelle variété et la mettre sur le marché. Chaque année, près de 13 % du chiffre d'affaires des semenciers sont réinvestis dans la R&D pour fournir des variétés performantes, durables et adaptées aux besoins des agriculteurs ainsi qu'aux attentes des filières alimentaires. Pour maintenir cette intensité de recherche et l'attractivité de la recherche française, le CIR est essentiel.

3 Renforcer les partenariats de recherche en sélection variétale

au service de la souveraineté alimentaire, de l'adaptation au changement climatique et de la compétitivité de l'agriculture. Le déploiement de projets collectifs et collaboratifs associant entreprises semencières, organismes de recherche et filières agricoles doit permettre de soutenir l'innovation variétale pour apporter des solutions aux défis identifiés sur le terrain.

4 Assurer l'accès et le déploiement des nouvelles techniques génomiques (NGT) en France

afin de soutenir la recherche variétale et permettre aux agriculteurs d'utiliser ces nouveaux outils au plus vite. La France doit continuer à s'engager pleinement dans la mise en œuvre et le déploiement d'un cadre réglementaire européen fonctionnel, notamment dans l'élaboration des actes législatifs et non législatifs à venir, afin de continuer à porter la voix de la filière semencière française, garantir la diversité des acteurs et préserver sa capacité d'innovation.

5 Protéger les activités de R&D agricoles et l'ensemble des activités contribuant à la production agricole contre les actes de destruction et d'intrusion

en renforçant les sanctions pénales applicables. Les semenciers sont régulièrement confrontés à des actes de dégradation pouvant remettre en cause plusieurs années de travail, de recherche et d'investissement. Il est indispensable de mieux protéger ces activités stratégiques en apportant une réponse pénale adaptée à la gravité des atteintes.



3 Les semenciers : au carrefour des enjeux agricoles et industriels



> Les agriculteurs multiplicateurs ne produisent pas seulement des semences : ils préparent les récoltes de demain. Leur expertise est au cœur de la réussite de toute la filière agricole française. Mais cette mission stratégique est fragilisée par les aléas climatiques, la pression économique, les difficultés d'accès à certaines solutions de production et l'empilement des contraintes réglementaires. Donner de l'avenir à la semence française, c'est aussi donner des perspectives aux femmes et aux hommes qui la produisent dans nos territoires.
>
> **Thomas BOURGEOIS**
> *Président de la FNAMS*
> *(Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences)*

CONSTATS

Une production agricole technique et à forte valeur ajoutée.

La production de semences est une activité agricole stratégique. Elle repose sur un réseau de près de 16 500 agriculteurs multiplicateurs et + de 370 000 ha de surface dédiées à la multiplication de semences. Ces producteurs spécialisés assurent la multiplication de semences destinées aux grandes cultures, aux espèces potagères, fourragères, oléagineuses, protéagineuses ou spécialisées.

Leur rôle est essentiel : reproduire à l'identique, et en grande quantité, le matériel génétique confié par les entreprises semencières qui l'ont mis au point. **Cette activité s'inscrit dans une relation contractuelle exigeante et répond à des standards techniques, sanitaires mais aussi réglementaires parmi les plus élevés. Il s'agit de garantir l'identité variétale, la pureté des semences, leur faculté germinative et leur qualité sanitaire. Pour cela, l'accès à l'eau et à des solutions de protection des plantes sont des requis indispensables.**

Cette technicité fait de la multiplication de semences une activité à forte valeur ajoutée pour les exploitations agricoles. Elle contribue à diversifier et stabiliser les revenus, à maintenir des compétences agronomiques avancées dans les territoires et à ancrer localement une filière qui combine production agricole, innovation variétale et exigences industrielles.

Une production industrielle saisonnière et réglementée.

La production de semences ne s'arrête pas au champ. Une fois sélectionnées et multipliées, les semences entrent dans une chaîne industrielle exigeante et stratégique, où chaque étape compte.

Trier, traiter, conditionner, stocker : ces opérations ne sont pas de simples étapes logistiques. Elles sont indispensables pour garantir la qualité des semences qui seront commercialisées aux agriculteurs à travers le monde. Elles permettent de préserver l'identité et la pureté variétale, la faculté germinative et la qualité sanitaire des lots.

270 sites de production dans les territoires*

*Source Semae



> La souveraineté semencière ne se joue pas uniquement dans les laboratoires ou dans les champs ; elle se construit aussi dans nos usines. Ces outils industriels transforment la récolte en semences certifiées grâce à des opérations de tri, de nettoyage, de traitement et de conditionnement, exigeant des technologies de pointe et des compétences reconnues. Soutenir leur modernisation et leur compétitivité, c'est renforcer l'ancrage territorial de nos usines et sécuriser l'approvisionnement de notre agriculture.
>
> **Julien BAS**
> *Administrateur de l'UFS*
> *(Union Française des Semenciers)*
> *et référent du Pôle Production et Marchés*

DEUX BESOINS

Multiplier les semences en France : un savoir-faire stratégique à préserver.

Ces dernières années, les productions de semences de radis et de trèfle violet ont disparu de nos champs et, chaque année, la production de semences de betteraves sucrières est soumise aux aléas climatiques et à l'invasion de pathogènes pouvant impacter significativement les rendements.

Face au changement climatique, les conditions de production de semences sont de plus en plus difficiles. Un phénomène qui s'accentue à mesure que les solutions de protection des cultures disparaissent et ne sont pas remplacées par des alternatives économiquement viables. Pourtant, la production de semences sur le territoire conditionne notre approvisionnement alimentaire. L'accès à l'eau, tout au long du processus de production, est également un impératif pour assurer des récoltes de qualité et répondant aux exigences de commercialisation auprès des agriculteurs.

Face à ces contraintes, en 10 ans, le nombre d'agriculteurs multiplicateurs comme les surfaces en multiplication ont diminué de 13 %. La France comptait 19 000 agriculteurs multiplicateurs en 2015 ; ils ne sont plus que 16 500 en 2025.

Maintenir un réseau solide d'agriculteurs multiplicateurs est donc un enjeu stratégique. Sans ces producteurs spécialisés, pas de multiplication de semences en France. Sans multiplication en France, pas de souveraineté semencière durable.

LES ENJEUX DE L'ACCÈS À L'EAU EN PRODUCTION DE SEMENCES

Le défaut d'irrigation à des moments clés du développement de la plante peut, bien souvent, se traduire par des pertes de récolte ou par une détérioration rédhibitoire de sa qualité. En 2022, puis en 2026, les épisodes de sécheresse intense ont impacté la production de semences et engendré des pertes significatives de rendement pouvant atteindre 25 % dans certains territoires.

Membre d'Irrigants de France, l'UFS soutient également le déploiement de solutions de stockage de l'eau et de volumes prélevables.

En 10 ans, le nombre d'agriculteurs multiplicateurs comme les surfaces en multiplication ont diminué de 13 %

La France comptait 19 000 agriculteurs multiplicateurs en 2015 ; ils ne sont plus que 16 500 en 2025



Trier, traiter, conditionner, stocker : une capacité industrielle stratégique à sécuriser.

Cet outil industriel est un maillon stratégique de la souveraineté semencière française. Sans stations de tri performantes, sans équipements de traitement adaptés, sans capacités de conditionnement et de stockage, la recherche variétale et la multiplication en plein champ ne peuvent se traduire en semences certifiées, disponibles et utilisables par les agriculteurs.

Cette exigence suppose des investissements lourds et réguliers. Les entreprises doivent moderniser leurs installations, sécuriser leurs procédés, adapter leurs sites aux exigences réglementaires, renforcer la traçabilité et maintenir un haut niveau de qualité dans un environnement de production de plus en plus contraint.

Or, ces investissements ont besoin de visibilité. Lorsque les démarches administratives se complexifient, lorsque les délais d'instruction s'allongent, lorsque les règles évoluent sans stabilité suffisante, ce sont les décisions de modernisation qui peuvent être retardées. **À terme, c'est la capacité de la France à conserver, sur son territoire, des outils industriels performants qui peut être fragilisée.**

Préserver ces capacités industrielles n'est donc pas seulement un enjeu sectoriel. C'est une condition de souveraineté et de maintien de la France parmi les grands acteurs mondiaux de la filière semencière.

LES ENJEUX DU TRAITEMENT DES SEMENCES

Pour être mises en marché et distribuées aux agriculteurs, les semences agricoles doivent être saines et sûres pendant leur stockage, leur transport et leur utilisation. Ces exigences sont nécessaires pour éviter l'apparition et le développement de maladie. Les appareils de traitements en station de semences permettent une application précise, optimisée et homogène des matières actives favorisant l'efficacité des produits de traitement à des doses très réduites : 0,2 à 0,4 litre de SA au quintal de semences.

La fourniture de semences traitées aux agriculteurs permet de réduire les IFT (indices de fréquence de traitement) en plein champ. La réduction du nombre d'interventions et de traitements limite significativement l'application de produit sur la plante.

3 PROPOSITIONS
pour sécuriser la production et la compétitivité des semenciers à l'international

1 Garantir l'attractivité de la production de semences

en sécurisant l'accès aux moyens de production. L'accès à l'eau et aux produits phytopharmaceutiques, lors des phases clés du développement des plantes et en période de stress hydrique, est essentiel à la stabilité des rendements et à la qualité des récoltes. Le principe « pas d'interdiction, sans solution » doit être la règle d'accompagnement des agriculteurs dans les transitions agroécologiques.

2 Simplifier et accélérer les démarches administratives pour la modernisation des sites industriels

Les investissements industriels sont actuellement soumis à des délais et à des procédures complexes pouvant impacter la transformation et l'adaptation des outils de production. La France doit se doter d'un cadre plus lisible et plus agile pour permettre aux entreprises d'investir plus rapidement dans la modernisation de leurs sites, l'innovation et l'amélioration de leur compétitivité (notamment pour lutter contre les recours abusifs).

3 Clarifier le statut des semences traitées

pour sécuriser les pratiques, mais aussi l'approvisionnement des marchés européens et du grand export. L'assimilation des semences traitées aux produits phytopharmaceutiques observée dans l'application de certains textes crée des incertitudes réglementaires et complexifie les conditions de production, de commercialisation et d'exportation. Bien que traitée avec un produit phytopharmaceutique, une semence reste une semence. Il est impératif de distinguer sans ambiguïté, dans le droit, le statut des semences traitées par rapport aux produits phytopharmaceutiques afin d'éviter une superposition des réglementations qui impacterait, à terme, l'ensemble des acteurs de la chaîne agricole.

4 Les semenciers : des métiers spécifiques et stratégiques à valoriser

CONSTATS

La diversité des compétences, un atout indispensable à la souveraineté semencière française.

Avec plus de 12 000 emplois en sélection et production, le secteur semencier rassemble une grande diversité de métiers mobilisant des expertises scientifiques, agronomiques, industrielles et commerciales. Cette diversité illustre le caractère stratégique et transversal de la filière, à l'interface de l'agriculture, de la recherche et de l'industrie. De la création variétale jusqu'à la production et la mise en marché des semences, chaque étape mobilise des savoir-faire spécifiques complémentaires et des compétences de haut niveau.

Ces métiers deviennent encore plus stratégiques avec l'accélération du changement climatique, la montée en puissance de la bioinformatique, de l'intelligence artificielle et des nouvelles technologies de sélection. L'agriculture aura besoin de variétés plus résilientes, plus sobres, mieux adaptées aux stress climatiques et sanitaires. **Pour y parvenir, la France doit conserver et développer sur son territoire les compétences capables de créer, produire, contrôler et diffuser ces solutions.**

+ de 12 000 emplois dans la filière semencière française*

*Source Semae



> **La filière semencière est une filière de passion, d'innovation et de transmission. Elle permet à des milliers de femmes et d'hommes de travailler chaque jour au service de l'agriculture de demain. Pour relever les défis qui nous attendent, nous devons donner envie aux jeunes générations de rejoindre ces métiers porteurs de sens, qui allient excellence scientifique, ancrage territorial et contribution concrète à l'avenir de notre pays.**
>
> **Xavier THÉVENOT**
> *Secrétaire de l'UFS*
> *(Union Française des Semenciers)*



La connaissance des métiers semenciers, une priorité pour renforcer l'acceptabilité de leurs activités.

Au cours des dernières années, la profession a émis le constat suivant : l'acceptation sociétale de l'innovation variétale et, plus largement des activités semencières, demeure fragile.

Cette fragilité ne traduit pas un rejet généralisé de la semence ; elle révèle surtout une méconnaissance persistante des activités semencières, de leurs finalités et de leurs contributions aux transitions agricoles et alimentaires.

Cette méconnaissance est particulièrement préoccupante dans les parcours de formation. Dans l'enseignement secondaire, agricole ou supérieur, le rôle stratégique des semenciers reste encore trop souvent absent des programmes ou présenté de manière partielle, voire caricaturale.

Ce déficit de pédagogie entretient un climat de suspicion vis-à-vis du progrès génétique et rend plus difficile la compréhension des apports concrets de la sélection variétale.

Mieux faire connaître les métiers, les méthodes, les garanties et les finalités de l'innovation variétale est donc un enjeu stratégique. Il s'agit de permettre au débat public d'appréhender la semence non comme un sujet réservé aux spécialistes, **mais comme un levier d'avenir pour l'agriculture française.**



> **Préparer l'agriculture de demain suppose d'investir aujourd'hui dans les compétences. À travers la Chaire « Plant Breeding », nous formons les futurs experts qui contribueront à relever les grands défis alimentaires, environnementaux et climatiques. Cette initiative démontre combien le dialogue entre le monde académique et les acteurs économiques est essentiel pour maintenir l'excellence française dans un domaine stratégique.**
>
> **Philippe CHOQUET**
> *Directeur général d'UniLaSalle*
> *(Institut Polytechnique)*

DEUX BESOINS

Adapter le droit du travail aux spécificités d'organisation de la filière semencière (saisonnalité, technicité, mobilisation ponctuelle).

Les métiers de la filière semencière se caractérisent par des contraintes d'organisation et de production particulièrement spécifiques liées aux cycles du vivant, aux calendriers de campagnes agricoles et aux exigences de qualité propres au secteur.

Les périodes de récolte, de tri, de traitement, de conditionnement ou de stockage peuvent mobiliser des besoins importants de main-d'œuvre sur des temps courts, selon des calendriers soumis aux aléas climatiques et aux impératifs de qualité. Cette saisonnalité impose une forte capacité d'adaptation des entreprises et des salariés, avec des pics d'activité nécessitant des organisations du travail flexibles et des compétences rapidement opérationnelles.

À ces contraintes, s'ajoute un haut niveau de technicité : identité et pureté variétales, faculté germinative, qualité sanitaire, traçabilité des lots, conduite des process industriels et protocoles de recherche nécessitent des savoir-faire spécialisés, difficiles à substituer.

Dans un contexte de tensions sur le marché du travail agricole et industriel, ces spécificités peuvent fragiliser les capacités de recrutement et de fidélisation des entreprises semencières, notamment dans certains territoires ruraux.

L'adaptation du droit à ces contraintes apparaît dès lors indispensable pour préserver la compétitivité de la filière.

Renforcer l'attractivité des métiers pour préparer le renouvellement des générations

Comme l'ensemble du secteur agricole, la filière semencière est confrontée à un enjeu majeur de renouvellement générationnel et d'attractivité de ses métiers. Alors que les besoins en compétences scientifiques, agronomiques, industrielles et techniques se renforcent, les entreprises semencières rencontrent des difficultés de recrutement sur certains métiers et certaines missions clés.

Cette situation s'explique en partie par une méconnaissance persistante des métiers du secteur, notamment auprès des jeunes générations, alors même que la filière semencière se situe au cœur des grands enjeux contemporains attractifs pour les étudiants : innovation, changement climatique, souveraineté alimentaire, transition agroécologique et recherche scientifique.

Le risque est double : une fragilisation des capacités de production et de recherche à court terme, mais également une perte progressive de compétences et de savoir-faire stratégiques pour l'agriculture française.

Dans un contexte où près de la moitié des agriculteurs français auront pris leur retraite d'ici 2030, et où les besoins en compétences techniques augmentent dans les métiers **du vivant, l'attractivité des carrières semencières devient un enjeu central de souveraineté agricole, industrielle et scientifique.**



> **Derrière chaque installation agricole, il y a un projet de vie, une transmission de savoir-faire et un engagement en faveur des territoires. Pour réussir ce défi générationnel, les jeunes agriculteurs doivent pouvoir s'appuyer sur des filières structurées et innovantes. La filière semencière française fait partie de ces atouts stratégiques qui contribuent à préparer l'avenir de notre agriculture.**
>
> **Jocelyn DUBOST**
> *Président des JA*
> *(Jeunes Agriculteurs)*



3 PROPOSITIONS
pour revaloriser les métiers et les carrières du secteur semencier

1 Renforcer la formation et la visibilité des carrières semencières dans les parcours éducatifs

Dès le plus jeune âge, une sensibilisation au rôle stratégique et essentiel des filières agricoles et alimentaires pour le climat et l'alimentation. Les métiers de la semence doivent être plus visibles et mieux intégrés dans les parcours d'orientation et de formation. Les partenariats entre les entreprises, les établissements d'enseignement et les acteurs de l'emploi, doivent être renforcés afin d'attirer de nouveaux talents et répondre aux besoins en compétences de la filière semencière.

2 Adapter la réglementation encadrant le temps de travail hebdomadaire aux réalités saisonnières de la filière semencière

Les activités de production de semences dépendent des saisons, donnant lieu à des pics d'activités, qui sont parfois perturbés par les conditions climatiques. La sécurisation d'un dispositif de dérogation au temps de travail hebdomadaire est essentielle pour mobiliser les compétences nécessaires lors de ces périodes critiques, au cours desquelles les interventions ne peuvent être différées sans compromettre la qualité des productions. La mise en place d'un protocole clair, uniforme et lisible pour l'instruction des demandes de dérogation de temps de travail est également nécessaire pour renforcer la sécurité juridique des entreprises et l'équité entre les territoires.

3 Favoriser le renouvellement des générations agricoles

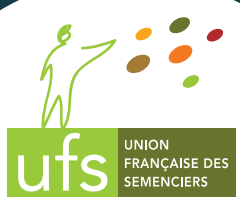
en renforçant l'accompagnement des nouveaux installés. Le renouvellement des actifs agricoles est un enjeu majeur pour préserver la production de semences en France, maintenir les savoir-faire et assurer l'avenir des filières. Il doit s'appuyer sur un accompagnement combinant soutien à l'installation, accompagnement technique personnalisé et aides à l'investissement pour permettre aux jeunes agriculteurs de disposer des moyens nécessaires au développement d'exploitations performantes, durables et adaptées aux évolutions du secteur.



CONTACTS

Rachel BLUMEL
Directrice générale
rachel.blumel@ufs-asso.com

Manon BŒUF
Responsable Affaires publiques
manon.boeuf@ufs-asso.com



17 rue du Louvre
75001 PARIS
Tél : 01 53 00 99 30
e-mail : communication@ufs-asso.com
www.ufs-semenciers.org